

Recommandations Politiques de la 34^{ème} Session Ministérielle du COMCEC

Encourager la conception d'un ensemble attrayant dans lequel les avantages procurés au secteur privé par le programme OEA sont supérieurs aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants afin d'inciter les entreprises à participer au programme

Raisonnement :

Les programmes d'OEA visent à faciliter les échanges commerciaux et à contribuer à la sécurité et à la sûreté. Compte tenu du fait que l'OEA est un programme volontaire, il est d'une importance vitale d'attirer les entreprises à participer au programme. Par conséquent, les avantages offerts par le programme OEA au secteur privé doivent être évalués par rapport aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants pour obtenir une autorisation. De tels coûts comprennent les frais de candidature et de procédure, ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre des modifications nécessaires pour être admissible à une autorisation. Le cas de l'UE offre un bon exemple de conception des emballages, dans lequel les directives relatives aux OEA sont publiées et mises à jour par l'unité de Fiscalité et des Douanes. Les directives fournissent une démonstration claire des avantages, procédures, textes juridiques et bureaux de contact des agents souhaitant obtenir une autorisation.

À cet égard, lors de la conception d'un emballage, au moins, il est suggéré de satisfaire aux avantages suivants :

- Dédouanement immédiat de la cargaison à l'arrivée par les Douanes et autres agences gouvernementales
- Paiement différé des droits et taxes
- Exonération des exigences de garantie / caution

Promouvoir une approche intégrée dans les dimensions législative, organisationnelle et opérationnelle avec d'autres agences gouvernementales lors de la phase de conception des opérateurs économiques agréés, afin d'éliminer les doubles emplois, les redondances et les procédures contraignantes

Raisonnement :

La conception du programme OEA devrait suivre une approche intégrée prenant en compte ses multiples dimensions (législative, organisationnelle et opérationnelle). Au cours de la phase de conception, une réforme législative et réglementaire est souvent nécessaire, accompagnée d'une possible restructuration organisationnelle et un alignement sur les autres agences gouvernementales (OGA). Dans de nombreux pays, les Autorités Douanières et les OGA chargés de la sécurité des frontières et du contrôle des exportations et des importations se chevauchent souvent. La consultation et l'alignement avec d'autres agences gouvernementales pendant la phase de conception sont donc cruciales pour éviter des procédures redondantes et fastidieuses dans les zones de chevauchement.

Un système d'échange de données centralisé et automatisé entre différents OEA et les agences gouvernementales concernées peut être adopté, le cas échéant. Les déclarations d'importation/exportation de l'opérateur peuvent être envoyées à toutes les parties prenantes dans un environnement électronique sûr et sécurisé pour leur examen, vérification et

autorisation des transactions. Ensuite, les agences gouvernementales peuvent soit autoriser électroniquement ou exiger une inspection physique.

Encourager l'adoption et l'augmentation du nombre d'accords de reconnaissance mutuelle, car ils permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier d'avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires

Raisonnement :

Les accords de reconnaissance mutuelle (MRA) permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier des avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires. Ils contribuent également à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en raison de la reconnaissance du statut d'OEA dans les pays partenaires.

Une fois les accords MRA signés, le maintien de la conformité et de la gestion des risques deviendrait plus efficace et déboucherait sur de nouveaux MRA. La normalisation et l'harmonisation des mesures de sécurité de la chaîne d'approvisionnement font partie intégrante de tout MRA efficace.

L'augmentation du nombre d'accords MRA servirait également à jeter les bases du programme régional d'OEA, qui apporterait des avantages de facilitation aux entreprises des pays membres de l'OCI.

Améliorer la communication avec le secteur privé avec les opérateurs économiques agréés grâce à la gestion de la relation client

Raisonnement :

Les programmes d'OEA sont basés sur le volontariat et dépendent fortement des canaux de communication ouverts entre l'Autorité Douanière et les parties prenantes. Une consultation insuffisante avec le secteur privé peut être un défi car elle peut causer des idées fausses sur les avantages escomptés, réduisant ainsi les incitations pour que les entreprises deviennent des OEA.

La gestion des relations avec la clientèle utilisée par un certain nombre de programmes OEA de l'OCI augmente l'attractivité et la viabilité des programmes OEA et améliore la communication avec le secteur privé.

Soutenir la participation des PME à la chaîne d'approvisionnement afin de tirer pleinement parti des programmes d'OEA

Raisonnement :

Les PME constituent un élément essentiel et vital de la chaîne d'approvisionnement dans les économies. Toutefois, en raison de leur capacité et de leurs défis financiers, les PME ne peuvent pas bénéficier des programmes d'OEA et ont des difficultés à participer à la chaîne d'approvisionnement.

Le recours à des courtiers douaniers dotés du statut d'OEA peut faciliter la participation des PME au programme d'OEA. Par conséquent, les PME peuvent bénéficier de presque tous les avantages de procédures du statut d'OEA, tout en réduisant le coût d'investissements supplémentaires.

Parmi les pays membres de l'OCI, la Jordanie propose un programme similaire à celui des OEA, appelé Silver List, pour inciter les PME à participer à des pratiques commerciales conformes et sûres en offrant certaines des facilités commerciales du programme Golden List. Par ailleurs, les participants retenus de la Silver List sont invités à s'inscrire au programme Golden List.